

Commune de Saint-Laurent-de-la-Prée



## **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Dossier d'approbation

---

### Pièce n°5.3 : Périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre

dans lesquels des prescriptions acoustiques ont été édictées  
en application de L571.10 du Code de l'environnement

---

Vu pour être annexé à la délibération du :  
Pour la Commune de Saint-Laurent-de-la-Prée  
Le Maire, Olivier COCHE-DEQUEANT



PRÉFECTURE  
DE LA CHARENTE-MARITIME

République Française

Direction Départementale de l'Équipement

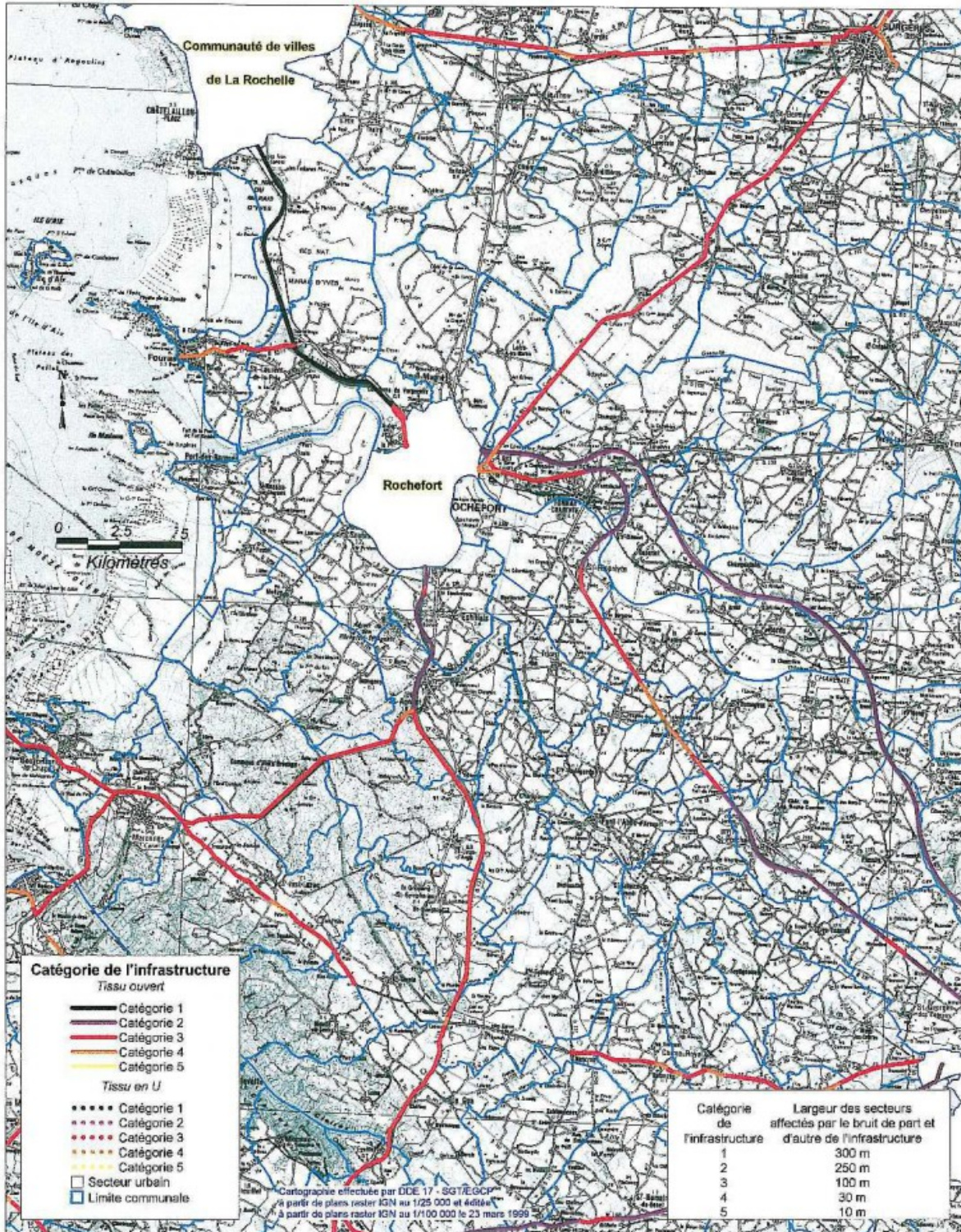
## ANNEXE

à l'arrêté n° 99-2695 du 17 SEP. 1999

**Portant classement à l'égard du bruit des infrastructures routières interurbaines en Charente-Maritime**  
à l'exception de celles comprises dans la communauté de villes de l'agglomération de La Rochelle  
et dans les communes de Rochefort, Royan et Saintes

# CARTOGRAPHIE DU BRUIT ROUTIER

**CARTOGRAPHIE DU BRUIT ROUTIER**  
**Infrastructures routières interurbaines sur le secteur de Rochefort**  
*(hors celles comprises dans la commune de Rochefort)*



Routes nationales

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons (*)				Catégorie de l'infrastructure	Tissu	Largeurs des secteurs affectés par le bruit
		PR début	Désignation	PR fin	Désignation			
RN 137	Tonnay-Charente	80+240	Panneau de limitation de vitesse à 70 km/h à l'entrée est de l'agglomération de Tonnay-Charente	84+456	Panneau d'entrée ouest dans la périphérie Nord de Tonnay-Charente	3	Ouvert	100 m
RN 137	Tonnay-Charente, Loire-les-Marais, Brouil-Magné	84+456	Panneau d'entrée ouest dans la périphérie Nord de Tonnay-Charente	84+800	Limite communale entre Loire-les-Marais et Rochefort	2	Ouvert	250 m
RN 137	Vergeroux, Saint-Laurent-de-la-Prée, Fouras, Yves	90+000	Extrémité de l'îlot entre l'A637 et la bretelle Sud d'accès à la RD 733	104+000	Limite communale entre Yves et Chateaulillon-Plège	1	Ouvert	300 m
RN 137	Saint-Ouen-d'Aunis, Andilly, Marans	120+400	Limite communale entre Sainte-Soulle et Saint-Ouen d'Aunis	129+600	Panneau d'entrée sud de l'agglomération de Marans	2	Ouvert	250 m
RN 137	Marans	129+600	Panneau d'entrée sud de l'agglomération de Marans	130+300	Entrée sud urbaine de Marans (rue en U)	3	Ouvert	100 m
RN 137	Marans	130+300	Entrée sud urbaine de Marans (rue en U)	130+800	Entrée nord urbaine de Marans (rue en U)	1	U	300 m
RN 137	Marans	130+900	Entrée nord urbaine de Marans (rue en U)	132+100	Panneau d'entrée nord d'agglomération de Marans	3	Ouvert	100 m
RN 137	Marans	132+100	Panneau d'entrée nord d'agglomération de Marans	135+544	Limite du département avec la Vendée	2	Ouvert	250 m
RN141	Chérac, Dompierre-s/Charente, Saint-Sauvant, Chantiers	0+000	Limite du département avec la Charente	15+600	Limite communale entre Chantiers et Saintes	2	Ouvert	250 m
RN 150	Saint-Jean-d'Angély	17+400	Centre de l'échangeur avec la déviation Nord de Saint-Jean-d'Angély (milieu du pont)	19+650	Carrefour entre la RN 150 et la RD 939 (avenue du général de Gaulle)	4	Ouvert	30 m
RN 150	Saint-Jean-d'Angély, Asnières-la-Giraud	19+650	Carrefour entre la RN 150 et la RD 939 (avenue du général de Gaulle)	25+326	Panneau d'entrée nord de l'agglomération de Asnières-la-Giraud	3	Ouvert	100 m
RN 150	Asnières-la-Giraud	25+326	Panneau d'entrée nord de l'agglomération de Asnières-la-Giraud	26+418	Panneau d'entrée sud de l'agglomération de Asnières-la-Giraud	4	Ouvert	30 m
RN 150	Asnières-la-Giraud, Saint-Hilaire-de-Villefranche	26+418	Panneau d'entrée sud de l'agglomération de Asnières-la-Giraud	29+917	Panneau d'entrée nord de l'agglomération de Saint-Hilaire de Villefranche	3	Ouvert	100 m

(\*) La désignation des limites de tronçons prévaut sur les points routiers (PR) qui ne sont que des repères indicatifs